Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260610-DB_2026_05_04-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PO
Extrait du registre des délibérations du

Date de la convocation : 29 mail 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. d'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, Mme BAZIN Elodie, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, M. DREUMONT Benjamin, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine.

Absents représentés :
Mme Karine HALNA donne pouvoir à Yveline BODIN
M. Jean-François VILLENEUVE donne pouvoir à Alain MOBUCHON
Mme Caroline SIMON donne pouvoir à Christine DEDENON
Mme Sophie VIAUD donne pouvoir à Thierry SIMELIERE
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à Benjamin DREUMONT
Mme Armelle BRIAND donne pouvoir à Henri d'HERBECOURT
M. D'HERBECOURT Jean donne pouvoir à Elodie BAZIN
Mme Nathalie CAMUS donne pouvoir à Sophie LATHUILLIERE
M. Pascal SOUN donne pouvoir à Erwan BARBEY-CHARIOU

Présents : 14 **Représentés : 9** **Votants : 23**

M. BARBEY-CHARIOU Erwan a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 05/06/2026-04

Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget annexe Centre de Santé

Le Compte Financier Unique de la Commune – budget annexe du centre de santé, pour l'exercice 2025 laisse apparaître les résultats suivants :

Budget annexe CMS		investissement	fonctionnement	cumulé
recettes	recettes réalisées	12 717,39	824 703,69	837 421,08
	restes à réaliser			-
dépenses	dépenses réalisées	3 015,30	813 153,45	816 168,75
	restes à réaliser			-
solde de l'exercice		9 702,09	11 550,24	21 252,33
résultats antérieurs reportés		- 7 187,10	- 4 664,48	- 11 851,58
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement		2 514,99	6 885,76	9 400,75
différence entre les RAR		-	-	-
résultat cumulé		2 514,99	6 885,76	9 400,75

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire se déporte.

Le Conseil désigne M. Alain MOBUCHON à la présidence de la séance pour cette délibération.

Le président de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Présents : 13 **Représentés : 8** **Votants : 21**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14,
- Vu le compte financier unique de l'exercice 2025,
- Vu l'instruction comptable M 57.

Décide à l'unanimité :

- **D'adopter le compte financier unique de la Commune – budget annexe du centre de santé, pour l'exercice 2025, tel que présenté ci-dessus et joint en annexe.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)